

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/AA/Interne : 3978

N° 2023/84

799

D

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution au titre de l'année 2023 de subventions à deux associations et un établissement scolaire pour des projets en lien avec des villes jumelées à Nouméa

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Chaque année, une enveloppe de subventions, qui s'élève pour 2023 à 700 000 francs CFP, est allouée aux associations et aux établissements scolaires dont les projets, en lien avec les villes jumelées à Nouméa, participent à son rayonnement.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

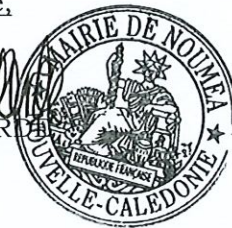
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à deux associations et un établissement scolaire pour un montant total de 270 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES - FONCTIONNEMENT

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 700 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 0 F/CFP
 Reliquat budget 2023 : 700 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 270 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 430 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION VITAL	2022	Participation au festival de sculpture international Swell 2023 à Gold coast en septembre 2023	720 000 F	2 563 555 F	Ambassade de France en Australie : 415 000 Consulat d'Australie en Nouvelle Calédonie : 140 000 Etat : 926 000 Province Sud : 200 000 Cotisations Vital : 59 955	0 F	Favorable	100 000 F
COLLEGE JEAN MARIOTTI	2023	Projet de voyage scolaire entre le collège Jean Mariotti (Nouvelle-Calédonie) et le collège de Taupo (Nouvelle-Zélande) du 26 octobre au 5 novembre 2023	200 000 F	2 644 000	Vice-Rectorat : 250 000 Province Sud : 100 000 Participation des familles : 1 890 000	0 F	Favorable	100 000 F
COMITE MISS NOUVELLE-CALEDONIE	1991	Participation au déplacement de Miss Nouvelle-Calédonie à Papeete dans le cadre de l'inauguration de la maison de la femme et de l'élection de Miss Tahiti 2023	70 000 F	200 132 F	Province Sud : 130 132	0	Favorable	70 000 F
TOTAUX				5 207 555 F		0 F		270 000 F

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUE

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 700 000 F/CFPP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 0 F/CFPP
 Reliquat budget 2023 : 700 000 F/CFPP
 Proposition d'attribution : 270 000 F/CFPP
 Disponible après proposition : 430 000 F/CFPP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION J.M.M.J	2018	Participation à la tournée musicale de KaMei à Gold Coast du 8 au 16 juillet 2023	100 000 F	1 251 000 F	Etat : 150 000 Nouvelle-Calédonie : 300 000 Province Sud : 300 000	0 F	Défavorable. L'association est domiciliée hors de la commune de Nourméa	0 F
TOTAUX			100 000 F	1 251 000 F		0 F		0 F



VILLE DE NOUMEA

299

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme Sonia LAGARDE	M. Christophe DELIERE
	Mme Chantal BOUYE	M. Michel DESMEUZES
	M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
	M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
13.07.2023	M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN
	Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
	M. Philippe BLAISE	Mme Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	M. Alexandre MACHFUL	Mme Magali MANUOHALALO
13.07.2023	M. Bruno CAPY	Mme Laurie HUMUNI
	Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Veylma FALAE0
	M. Marc LE LEIZOUR	M. Emmanuel BERART
	Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Eric MELTESALE
	Mme Kimberley BARONI	M. Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Christophe DELESSERT
		M. Patrick GUILLON	Mme Charlotte THAI AWE
		Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	: 30	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	: 52	Mme Françoise SUVE	M. Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)		Mme Vaimoé ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M. Nicolas BRIGNONE	M. Joseph BOANEMOA
		Mme Cindy PRALONG	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/799

autorisant l'attribution au titre de l'année 2023 de subventions à deux associations et un établissement scolaire pour des projets en lien avec les villes jumelées à Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL, 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention en date des 15 mars, 18 avril et 22 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/84 du 30 juin 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées trois subventions pour un montant total de deux cent soixante-dix mille (270 000) francs CFP aux associations et à l'établissement scolaire suivants :

ASSOCIATION VITAL (Participation au Swell festival de sculpture à Gold Coast)	100 000 F/CFP
COLLEGE JEAN MARIOTTI (Voyage scolaire à Taupo)	100 000 F/CFP
COMITE MISS NOUVELLE-CALEDONIE (Déplacement à Papeete)	70 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME


NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,
Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

28 JUIL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2023 A 2 ASSOCIATIONS ET 1 ETABLISSEMENT SCOLAIRE PROJETS EN LIEN AVEC LES VILLES JUMEELES A NOUMEA

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-799 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-799-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations